

# 1 inFO militante

N° 3365 du 29 juin au 12 juillet 2022

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

pour l'augmentation  
des salaires,  
les retraites,  
le service public,  
le pouvoir d'achat,  
**FO** est toujours là !

POUDOU99 (CC BY-SA 3.0)



p. 4 à 7

## ACTU (pages 4 à 7)

Aux côtés des salariés, toujours, et c'est le rôle du syndicat

- Pouvoir d'achat : FO redit l'urgence d'une hausse des salaires.
- Fonction publique : face à l'inflation, une revalorisation bien trop faible.
- Salaires dans l'énergie : toutes les fédérations ont quitté la séance de négociations du 28 juin.
- Mission de service public : les CAF dépouillées de moyens.
- Enquête santé au travail : les employeurs dans le déni des risques encourus par les salariés.
- Drame de Brétigny : au cœur du procès, les moyens pour la mission de sécurité ferroviaire.

## DROIT (page 9)

- Preuve de la durée du travail.

## DOSSIER (pages 11 à 14)

- Transport aérien de voyageurs : les salariés tirent l'alarme sociale.

## INTERNATIONAL (page 16)

- Salaires trop bas et inflation : les grèves et manifestations se multiplient dans le monde.
- Royaume-Uni : la plus grosse grève des cheminots britanniques en trente ans.

## NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Analyse du secteur confédéral de l'économie et du service public : augmenter les salaires, une urgence sociale! Une nécessité économique?
- Santé privée : FO se prépare à une mobilisation nationale.
- À Nantes, 500 manifestants exigent des moyens immédiats pour les Ehpad.
- Hôpital : répondre aux revendications pour le sauver.
- Soutien au syndicat FO de l'hôpital de Chinon.
- Audiovisuel public : en grève dans un contexte de flou inquiétant.
- Cetelem : le personnel demande des hausses de salaires.
- Transports et logistique : FO menace de reconduire le mouvement « dès la rentrée ».
- Sanofi : FO craint une nouvelle vague de suppressions de postes.

## HISTOIRE (page 22)

- La négociation collective.

## PORTRAIT (page 23)

- Laurent Rescanières, nouveau secrétaire général de la FGTA-FO, « une fédé, ce n'est pas une personne mais un collectif! ».

© JEAN-LUC BOIRE



p. 11 à 14

DR



p. 23

**inFO militante**, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.  
Rédaction : E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.  
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.  
Conception de la maquette : V. Pfohl.  
Ont également contribué à ce numéro : M. Carlus, C. Chiclet, F. Darcellona.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr  
Imprimé par P. IMAGE, Paris.  
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174  
Dépôt légal juin 2022.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linformilitante@fopresse.fr  
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

# ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE : C'EST PARTI!

**L**a confédération FO, avec ses fédérations de la fonction publique, s'engage et se mobilise pleinement en vue des élections professionnelles dans la fonction publique, qui auront lieu en décembre 2022. Première à la fonction publique de l'État, deuxième à la fonction publique hospitalière, troisième à la fonction publique territoriale en 2018, nous devons et nous pouvons encore progresser! Parce qu'au-delà des intérêts particuliers des salariés fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales, de l'hôpital, il s'agit de conforter la nécessité de défendre le service public et le besoin de service public. C'est l'affaire de toutes et tous – que l'on soit salarié, actif, demandeur d'emploi, retraité, du privé ou du public –, car toutes et tous nous en bénéficions. Il y va de l'unité et de l'indivisibilité de la République, condition de l'égalité de droits et de traitement des citoyens – quel que soit le lieu où l'on vit, quelle que soit sa condition sociale. Le service public, la fonction publique requièrent et imposent aux agents publics les plus hauts niveaux de qualifications, de formations et de compétences, les obligations de neutralité et de service – quels que soient les emplois et fonctions occupés. Parce qu'il y va de l'instruction publique confiée à l'Éducation nationale, de la culture, de la santé, de la protection sanitaire, de l'aménagement du territoire, de l'écologie, de la voirie, des transports, de la poste, de la protection civile et de la continuité de l'action publique, de la sécurité et de la paix publiques, de la justice, de la défense, de la gestion des finances

publiques et des douanes, des démarches administratives... mises en œuvre au titre de l'État, des collectivités territoriales et des collectivités publiques. Depuis près de trente ans, il n'est pas un gouvernement qui n'ait annoncé et lancé sa « réforme » de la fonction publique. Au prétexte d'efficacité, de performance, de modernité, toutes les réformes ont été centrées sur l'objectif de réduire la dépense publique! Terme délibérément péjoratif, faisant oublier qu'en fait

***L'annonce d'une revalorisation  
du point d'indice limitée à 3,5%  
en juillet alors que l'inflation  
devrait grimper au-delà de 6%  
doit nous inviter  
à ne pas lâcher prise !***

de dépense, le service public est un moyen de redistribution des richesses via l'impôt, un facteur de réduction des inégalités sociales et territoriales, et un moyen d'investissement à moyen et long terme de la nation.

Le syndicalisme indépendant, porté par Force Ouvrière, a un rôle essentiel à jouer. À nous de redonner de l'espoir aux

salariés et notamment aux agents publics. Avec des revendications claires sur les salaires, les emplois, les conditions de travail, le statut de la fonction publique, le rôle essentiel du service public, notamment.

L'annonce d'une revalorisation du point d'indice limitée à 3,5% en juillet alors que l'inflation devrait grimper au-delà de 6% doit nous inviter à ne pas lâcher prise.

À nous de continuer de démontrer que l'intérêt individuel de chacun ne progresse que par l'action collective. À nous aussi de nous saisir des nouvelles attentes des agents et de nos adhérents, comme le télétravail, la mobilité, les transitions numérique et écologique, tant de thèmes qui ont un impact social et sont donc de la compétence des organisations syndicales.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Aux côtés des salariés, toujours,

Au lendemain des élections législatives et sur fond d'inflation à 5,2% sur un an, les revendications, notamment salariales, ne reçoivent toujours pas de réponses pleinement satisfaisantes. Dévoilés, des éléments du projet de l'exécutif sur le pouvoir d'achat évoquent une revalorisation, de 4%, de plusieurs prestations sociales, la poursuite de primes ponctuelles aux plus modestes ou encore la suppression des règles sur l'intéressement. L'exécutif ne dit mot sur une hausse des salaires, dont le Smic. Rien sur les moyens à apporter pour garantir les missions publiques, pas plus qu'il ne remet en question la politique fiscale et d'exonérations, sans contraintes, dont bénéficient les entreprises. Les revendications de FO demeurent et elle tiendra toute sa place pour les faire aboutir.

## Salaires dans l'énergie : toutes les fédérations ont quitté la séance de négociations du 28 juin

Les personnels des industries électriques et gazières exigent d'être entendus. Mardi 28 juin, pour la deuxième fois en quatre semaines, ils ont répondu à l'appel à la grève lancé par la fédération FO-Énergie et Mines, dans le cadre de l'interfédérale avec trois autres organisations. Cette grève fait suite à celle du 2 juin, qui avait mobilisé 35% des effectifs présents. L'objectif de cette nouvelle action de protestation était de peser sur la nouvelle séance de négociations salariales prévue dans la journée. Mais celle-ci

a tourné court. FO, ainsi que les autres fédérations, a quitté la séance.

### Une proposition patronale améliorée de... 0,2 point

Le patronat a proposé 0,7% du SNB au 1<sup>er</sup> octobre, n'améliorant sa précédente proposition que de 0,2 point. « *La branche des IEG continue à s'obstiner dans une politique d'austérité salariale, un véritable scandale!* », soulignait le communiqué de la fédération FO. Avant d'entrer en négocia-

tions, Alain André indiquait que « *les salariés demandent la justice sociale pour faire face à l'inflation élevée* ». Il espérait un retour à la raison côté employeurs. Autant dire que c'est la douche froide. Avant même l'emballement de l'inflation en 2022, FO estimait à 7%, entre 2009 et 2011, le décrochage du SNB par rapport à l'évolution des prix. La dernière revalorisation du SNB (0,3% en janvier) n'a pas renversé la tendance. Aujourd'hui, FO-Énergie et Mines demande une revalorisation « *à hauteur de l'inflation* ». Élie Hiesse

## Fonction publique : face à l'inflation,

« *Enfin une mesure d'ordre général!* », indiquait le 28 juin Christian Grolier, secrétaire général de l'UIAFP-FO, à l'issue de la conférence salariale avec le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Stanislas Guérini. Celui-ci a annoncé aux syndicats une hausse de la valeur du point d'indice de 3,5%, au 1<sup>er</sup> juillet, pour les

quelque 5,7 millions d'agents publics. La mesure (représentant 7,5 milliards d'euros) sera inscrite dans le projet de loi de finances rectificative de juillet. Pour l'Union interfédérale FO, ce niveau de hausse n'est pas satisfaisant. « *Si le dégel du point est acquis, la revalorisation est loin de couvrir la perte de pouvoir d'achat!* », insiste Christian Grolier, rappor-

tant le recul de 25% depuis 2000 dont 8% en cinq ans.

### Maintien de la GIPA, c'est dire!

Le traitement indiciaire des agents des trois versants était gelé depuis cinq ans (et plus largement depuis 2011 hormis

# et c'est le rôle du syndicat

## Pouvoir d'achat : FO redit l'urgence d'une hausse des salaires



© RICHARD DAMORET/REA

Si le contexte politique est porteur d'incertitudes, pour autant ce n'est en rien un temps de latence sur le plan de la revendication syndicale et FO redit l'urgence d'augmenter les salaires. D'autant que l'inflation, estime l'Insee, pourrait atteindre 7% en septembre. Le 26 juin, *Les Échos* et l'AFP révélaient des mesures du projet de loi de l'exécutif sur le pouvoir d'achat, projet qui prévoit 7 milliards d'euros cette année et 8 milliards en 2023. Il devrait être présenté le 6 juillet en Conseil des ministres et sera intégré à une loi de finances rectificative. Le 27 juin, le ministre de l'Économie indiquait quant à lui que « la cote d'alerte » est atteinte sur les finances

publiques. L'objectif est de revenir à leur équilibre « d'ici à 2027 », donc « tout n'est pas possible » en matière de dépenses publiques. Et en l'absence de toute « hausse d'impôts ». Ce qui exclut notamment l'apport de recettes supplémentaires pouvant être apportées par les entreprises, via une modification de leur fiscalité.

### Le caractère essentiel de la négociation collective

Le projet conçoit une revalorisation de 4% de diverses prestations sociales (RSA, AAH et Aspa), intègre la mesure de hausse – identique et précédemment annoncée –

des retraites de base, de la prime d'activité et de l'allocation chômage et prévoit +3,5% pour les APL. Il prévoit aussi un chèque inflation de 100 ou 150 euros, un plafonnement à 3,5% de la hausse des loyers, la poursuite du système de « bouclier » tarifaire sur l'énergie ou encore un élargissement, par l'abaissement de sa réglementation, du dispositif d'intéressement en entreprise. A été annoncé aussi le triplement (3000 ou 6000 euros) de la prime sur le pouvoir d'achat pour les salariés percevant moins de trois fois le Smic. Cette PEPA – défiscalisée, exonérée de cotisations sociales et facultative – a été versée en 2021 à seulement un salarié sur cinq et affiche un montant moyen de 506 euros. Alors que les salariés ne demandent pas la charité, rappelle régulièrement la confédération, ce système de prime « détruit la possibilité de négociation sur les salaires », pointait le 27 juin dans les médias le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot. La confédération demande l'ouverture ou la réouverture (par l'activation des clauses de revoyure) de négociations salariales avec les employeurs. De même, insistait-il, il y a nécessité d'une hausse massive du Smic. Et sur ce sujet, c'est le gouvernement qui détient le pouvoir de décision.

Valérie Forgeront

## une revalorisation bien trop faible

une hausse de 1,2% en deux temps sur 2016-2017). Or aujourd'hui, « le ministre évoque lui-même l'inflation de 5,2% en année glissante, ce qui est supérieur à la revalorisation », indique Christian Grolier, notant la prolongation de la GIPA. « Stanislas Guérini admet donc lui-même qu'il sera nécessaire de compenser l'effet de l'inflation sur les salaires! » La « garantie

individuelle de pouvoir d'achat », indemnité créée en 2008 dans la fonction publique, a d'autant plus été utilisée ces dernières années que les salaires étaient bloqués. Le ministre, qui devrait revoir les syndicats à l'automne sur la question salariale, a annoncé un travail à venir sur le bas de la grille indiciaire de catégorie B. Autres mesures, dans le versant de l'État

la participation de l'employeur public aux repas de restauration collective connaîtra une hausse de 7%. Par ailleurs, tous les agents pourront cumuler le forfait mobilité et l'aide (50%) aux frais de transport (participation employeur). Pour l'UIAFP-FO tout cela est insuffisant et « les agents publics vont continuer de subir l'inflation ».

Valérie Forgeront

# Aux côtés des salariés, toujours,

## Drame de Brétigny : au cœur du procès, les moyens pour la

**A**près huit semaines d'audience et en présence de deux cents parties civiles, le jugement sera rendu le 26 octobre. Mais déjà, au tribunal correctionnel d'Évry le 15 juin, les réquisitions du procureur de la République ont souligné l'ampleur du drame ferroviaire de Brétigny-sur-Orge (Essonne) en 2013. Il a demandé la peine maximale, soit 450 000 euros d'amende pour la SNCF pour homicides et blessures involontaires. La SNCF demande, elle, sa relaxe, estimant qu'aucun « scénario précis » n'a pu être démontré dans le déraillement du train Paris-Limoges, il y a neuf ans, un 12 juillet à 17h11. Cet accident avait

causé la mort de sept personnes et fait une trentaine de blessés.

### Ce que rappelait FO-Cheminots en 2014

Dès 2014, un rapport d'experts judiciaires accablait la SNCF, pointait ses manquements et décrivait un « état de délabrement » des rails « jamais vu ». La même année, la SNCF et Réseau ferré de France (RFF) annonçaient un investissement de 410 millions d'euros, sur trois ans, pour la sécurité des aiguillages et du réseau. Au tribunal, les magistrats ont rappelé la collaboration difficile, pendant toute l'instruction, avec la SNCF pour qui, a indiqué à Évry son avocat, l'accident est dû à

un défaut imprévisible de l'acier. Elle a aussi contesté le « rapport militant » du cabinet Aptéis... Ce rapport, rendu fin 2014 et commandé par le CHSCT de la SNCF, constatait une « réduction de l'effectif compétent » dans l'entreprise, une « banalisation du travail dans l'urgence », et un « dysfonctionnement organisationnel ». Entre 2000 et 2012, le nombre d'agents de surveillance dans la zone est passé de seize à huit. Au total, la SNCF – qui a supprimé 23 000 emplois entre 2003 et 2013 – a supprimé 6 000 emplois d'agents chargés de l'infrastructure entre 2000 et 2010 (-15%), dont 4 400 à la surveillance des voies. Une situation que la Fédération FO des Cheminots n'a eu de cesse de dénoncer.

Valérie Forgeront

## Enquête santé au travail : les employeurs dans le déni des risques encourus par les salariés

**A**lors que se déroulait du 20 au 24 juin la « semaine pour la qualité de vie au travail », une enquête réalisée par des services de prévention et de santé au travail vient souligner les efforts encore à réaliser pour améliorer le quotidien des salariés. Elle montre aussi, s'il en était besoin, tout l'intérêt de l'accord national interprofessionnel sur la santé au travail, signé en décembre 2020, par FO notamment. Un ANI (suivi d'une loi de transposition) qui met l'accent sur la prévention renforcée des risques, ce qui participe à amener les employeurs à respecter leurs obligations. Pour cette enquête, près de 164 000 salariés de 49 000 entreprises ont été interrogés. Le

résultat révèle que les employeurs minimisent, voire ignorent certains risques, n'évoquant globalement que ceux liés au bruit et au port de charges lourdes.

### « Faire mine d'être de bonne humeur »

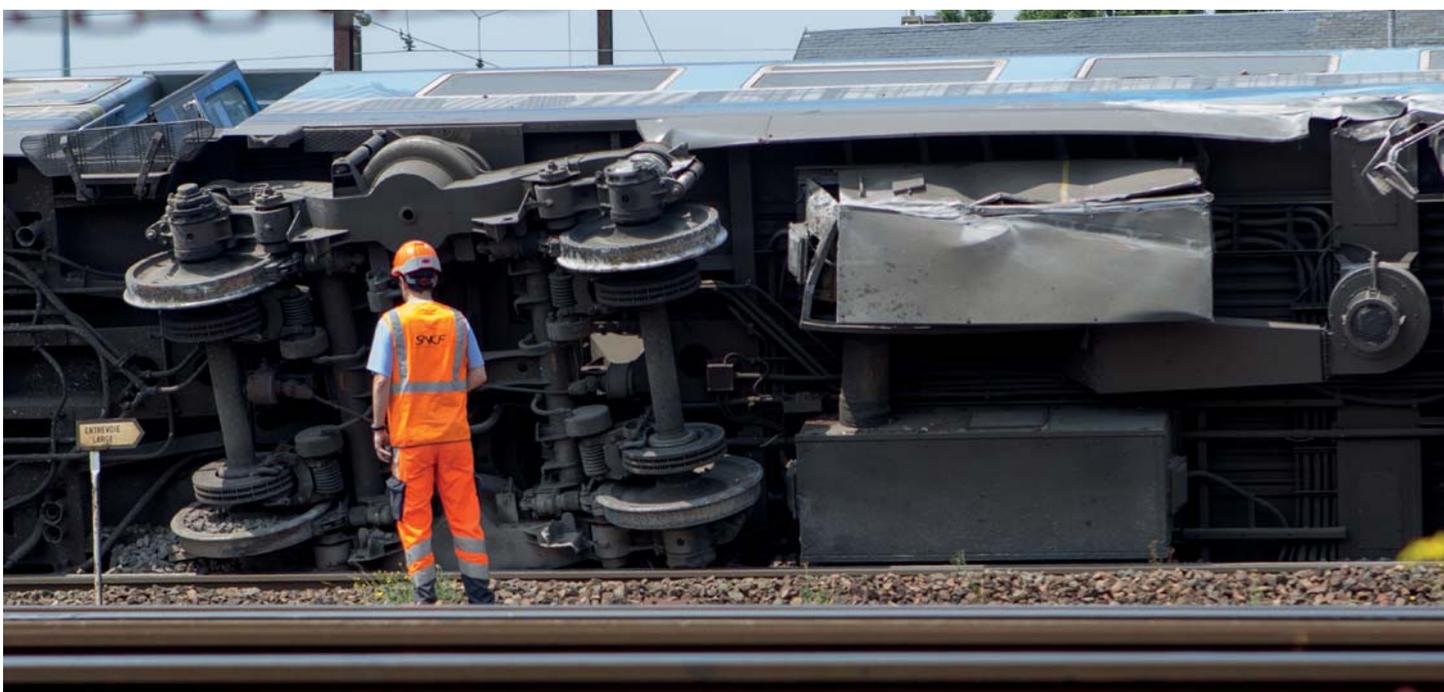
Ainsi, quand 74% des salariés déclarent une exposition à un risque, côté employeurs ils ne sont que 67% à concevoir une telle exposition. Les salariés, en revanche, et notamment ceux aux plus faibles salaires, comme dans les commerces, le bâtiment ou ceux affectés à des emplois postés en usine, connaissent bien les risques, hélas. Ainsi,

près d'un tiers évoquent les horaires atypiques, plus d'un quart pointent le contact avec un agent chimique. Plus d'un sur deux (52%) le travail en force, les mouvements répétitifs, les postures forcées, les vibrations... Ils sont aussi 32% à souligner l'impératif « de se dépêcher » pour faire son travail. Certains (23%) relèvent les « exigences émotionnelles », dont le devoir de « faire mine d'être de bonne humeur », et la difficulté qu'engendre le fait d'être « en contact avec des interlocuteurs difficiles ou agressifs », notamment lorsqu'ils doivent « calmer les gens »!

Valérie Forgeront

# et c'est le rôle du syndicat

## La mission de sécurité ferroviaire



POUDOU99 (CC3.0)

## Mission de service public : les CAF dépouillées de moyens

**S**i un célèbre journaliste économique raillait dernièrement, sur une radio, la fermeture de la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Drôme du 9 au 21 juin, reliant cette situation à un absentéisme des personnels, la section FO des organismes sociaux n'a pas eu de mal à lui répondre : c'est la direction de la CAF qui a décidé cette fermeture afin de résorber le retard dans le traitement des dossiers. Ce qui n'a rien d'inédit en France. « *La situation de chaos existant dans les organismes de toutes les branches [de la Sécurité sociale, NDLR] est le résultat des milliers de suppressions de postes décou-*

*lant des mesures d'économie mises en œuvre par les différents gouvernements depuis des années* », rappelle-t-elle.

### L'urgence d'embauches massives

Dans la Drôme, deux grèves ont été programmées en moins d'un mois, les 16 et 27 juin, pour exiger des moyens, notamment « *l'arrêt immédiat des suppressions de postes et des embauches massives en CDI et la titularisation des CDD* ». Les chiffres nationaux parlent d'eux-mêmes. Entre 2013 et 2017, plus de 1700 emplois

ont été supprimés. Quelque 2100 (sur 33 000 postes dans les cent une CAF) étaient programmés sur 2018-2022. En mai, 4,5 millions de dossiers étaient en attente de traitement dont 2 millions de dossiers APL. Les agents jonglent avec des bugs informatiques et font face aux complications de procédures induites par la réforme des allocations logement (APL). C'est donc souvent au prix d'heures supplémentaires, y compris le samedi, qu'ils viennent à bout des dossiers et remplissent leurs missions, au service des plus modestes.

Valérie Forgeront



Sonia B. sociétaire a dit:  
“Quand on a eu des dégâts  
dans notre maison,  
**la Macif a toujours été là.”**

C'est notre rôle d'être là  
pour protéger votre toit Sonia.



La Macif,  
c'est **vous.**

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.  
Les garanties sont accordées dans les conditions et limites du contrat Habitation souscrit.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



## Preuve de la durée du travail

**P**ar deux arrêts du 9 juin 2022, la Cour de cassation rappelle aux juges du fond les modalités d'aménagement de la preuve en matière de durée du travail. En effet, lorsqu'un salarié conteste le nombre des heures de travail qu'il a accomplies, les juridictions du fond peuvent avoir tendance à le débouter au seul motif qu'il n'a pas rapporté la preuve de l'exécution de ces heures de travail.

En effet, dans la mesure où c'est le salarié qui intente la procédure, il devrait apporter la preuve qu'il a exécuté des heures de travail et qu'elles n'ont pas été payées, en vertu de l'article 1353 du code civil.

Mais la Cour de cassation n'a pas la même interprétation des textes et notamment de l'article L 3171-4 du Code du travail, et cela fort heureusement pour les salariés.

Rapporter ces éléments de preuve étant parfois très compliqué car ils sont souvent entre les mains de l'employeur, l'article L 3171-4 du Code du travail et la Cour

de cassation ont allégé cette preuve.

Ainsi, le salarié rapporte des éléments pouvant induire que certaines heures n'ont pas été payées. L'employeur rapporte ses propres éléments et les juges forment leurs convictions en vertu des pièces produites par chacune des parties.

C'est ce que vient de rappeler la Cour de cassation : « Il résulte de ces dispositions qu'en cas de litige relatif à l'existence ou au nombre d'heures de travail accomplies, il appartient au salarié de présenter, à l'appui de sa demande, des éléments suffisamment précis quant aux heures non rémunérées qu'il prétend avoir accomplies afin de permettre à l'employeur, qui assure le contrôle des heures de travail effectuées, d'y répondre utilement en produisant ses propres éléments. Le juge forme sa conviction en tenant compte de l'ensemble de ces éléments au regard des exigences rappelées aux dispositions légales et réglementaires précitées. Après analyse des pièces produites par l'une et l'autre

### CE QUE DIT LA LOI

#### L'article L 3171-4 du Code du travail dispose :

« En cas de litige relatif à l'existence ou au nombre d'heures de travail accomplies, l'employeur fournit au juge les éléments de nature à justifier les horaires effectivement réalisés par le salarié.

Au vu de ces éléments et de ceux fournis par le salarié à l'appui de sa demande, le juge forme sa conviction après avoir ordonné, en cas de besoin, toutes les mesures d'instruction qu'il estime utiles.

Si le décompte des heures de travail accomplies par chaque salarié est assuré par un système d'enregistrement automatique, celui-ci doit être fiable et infalsifiable. »

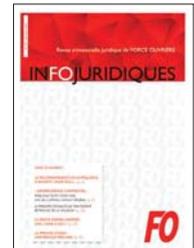
des parties, dans l'hypothèse où il retient l'existence d'heures non rémunérées, il évalue souverainement, sans être tenu de préciser le détail de son calcul, l'importance de celles-ci et fixe les créances salariales s'y rapportant. » (Cass. soc., 9 juin 2022, n°21-11891 et n°21-11482).

La Cour de cassation en profite pour rappeler aux juges qu'en cas de condamnation de l'employeur, ils n'ont pas à détailler le montant des créances salariales dues, ce calcul pouvant être très difficile à établir.

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFO-juridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous : <https://frama.link/InFOjuridique>





**À VOUS QUI SOUHAITEZ  
DONNER DU SENS  
AUX ŒUVRES SOCIALES**

***Fidèle à notre histoire syndicale, nous vous accompagnons pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés.***

Up, coopérative de salariés et partenaire historique des instances représentatives du personnel, élargit ses domaines d'expertise en vous proposant des solutions digitales concrètes et efficaces pour valoriser votre mission d'élu au service des bénéficiaires : billetterie sur mesure pour la gestion des dotations et subventions, maîtrise de votre politique d'Activités Sociales & Culturelles, formalisation de la comptabilité du CSE, accès à un panel de prestations juridiques, outils de communication personnalisables.

Up cadhoc Up chèque culture

Up chèque lire Up kalidea

Retrouvez les solutions du groupe Up pour favoriser le dialogue social et améliorer le quotidien des salariés sur [up.coop](https://www.up.coop)

Le groupe Up est  
partenaire de

**FO**

**Up**

Ça fait du bien  
au quotidien

# Transport aérien de voyageurs : les salariés tirent l'alarme sociale



Rythme de travail infernal, salaires qui ne suivent pas, sous-effectif intenable... Face à la reprise brutale et non anticipée du trafic aérien de voyageurs, qui pourrait approcher cet été le niveau d'avant-crise, les grèves et les appels à la mobilisation se multiplient. Dans les airs comme dans les aéroports, les personnels témoignent de conditions de travail et salariales très dégradées. La faute à la politique de suppressions d'emplois et de réduction des coûts dont les employeurs ont fait le premier levier pour traverser la pandémie, bien qu'ils aient reçu des aides publiques massives. Alors que la sortie de crise se précise, ils persistent dans cette logique au motif désormais de trésoreries asséchées, du coût renchéri des carburants, du risque de reprise épidémique. Pour FO, il faut au contraire renouer avec les créations d'emplois de qualité et revaloriser les salaires.

# Transport aérien de voyageurs : le chaos

« **L**e chaos auquel fait face le secteur aérien ne fera que s'aggraver cet été.

Ne blâmez pas ses travailleurs! »

Le 20 juin, la fédération européenne des travailleurs des transports (ETF, dont FO est membre) a interpellé dans une lettre ouverte les passagers des compagnies aériennes. Appelant à la patience face à l'engorgement dans les aéroports, aux délais d'enregistrement plus longs, aux pertes de bagages, aux retards et annulations de vols, provoqués par les sévères pénuries de personnels.

Brutale et non anticipée, la reprise du trafic de voyageurs met dans une situation intenable les personnels qui ont subi depuis 2020 des coupes sans précédent dans leurs effectifs, assorties souvent de baisse de salaire. Car la réduction de la masse salariale a été

le premier levier utilisé par les employeurs pour traverser la pandémie. Problème, les effectifs n'étaient déjà pas pléthoriques, premières victimes de la libéralisation du ciel européen depuis le milieu des années 1990, faite aussi au prix d'une dégradation de la qualité des emplois. Parmi toutes les journées d'action qui se multiplient, la grève des hôtesses et stewards de Ryanair, les 25-26 juin dans cinq pays européens (dont la France), n'a pas surpris.

## Dégradation des conditions de travail dans les airs et au sol

Le retour des voyageurs éreinte aussi les conditions de travail dans les aéroports, les services d'assistance en escale, la sécurité aérienne. Le 1<sup>er</sup> juillet, une

grève interprofessionnelle est annoncée parmi les personnels des entreprises de la plateforme aéroportuaire Roissy-Charles de Gaulle. Leur revendication commune? Des embauches d'urgence et des hausses de salaire. Au total, sur les sites de Roissy et Orly, il manquait 4000 professionnels fin avril entre le gestionnaire Aéroports de Paris (ADP) et ses sous-traitants. Lequel ADP recherchait lui-même toujours, mi-juin, 330 agents sur les 600 qu'il voulait embaucher, après avoir imposé en 2021... 1150 départs sur 6400 (dont 700 non remplacés) et une baisse des salaires pour les salariés qui sont restés. Mi-juin, révélait *Le Monde*, 500 agents de sécurité faisaient toujours défaut sur les deux sites pour les postes d'inspection-filtrage, où bagages et passagers sont passés aux détecteurs de métaux. Et la situation

n'est pas meilleure en région. À l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry, les agents d'Aviapartner (450 salariés), qui gèrent bagages en soute, la logistique au sol et le nettoyage des avions, en étaient le 23 juin à leur cinquième jour de grève en trois semaines face à l'explosion du temps travaillé et au refus de la direction de rouvrir avant octobre les NAO 2022 (1,5% d'augmentation générale en janvier). « *Les semaines à 45-50 heures ça suffit! Les salariés n'en peuvent plus des vacances de dix heures travaillées par jour, faute de recrutements. En horaire décalé, c'est épuisant* », tonne Raoul Soler, DS FO, ici majoritaire.

Deux chiffres suffisent à comprendre cette flambée de mobilisations. Alors que le trafic européen évolue à 86% du niveau de 2019, et pourrait atteindre 95% en août selon EuroPol, les effec-

## ADP, la colère face au crash social organisé

Un quart des vols annulés dans la matinée et, pour les autres, des retards de 30 à 45 minutes. La grève interprofessionnelle du 9 juin, qui a mobilisé entre 700 et 800 salariés sur la plateforme aéroportuaire Paris-Charles-de-Gaulle (Val-d'Oise), tant chez le gestionnaire Aéroports de Paris (ADP) que chez ses sous-traitants, n'aura été qu'un premier coup de semonce pour les employeurs. Chez ADP, l'appel à poursuivre le mouvement est déjà lancé, pour soutenir les revendications salariales et la demande de recrutements massifs. « *FO-ADP appelle à la grève à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Les agents nous l'ont réclamé!* », indique Fabrice Criquet, secrétaire du

syndicat, qui pointe l'affluence aux assemblées générales : « *plus de 300 participants* » étaient décomptés au 21 juin, sur une semaine.

### Le démantèlement du statut ADP sur la table

La colère est là. Si la grève du 9 juin a permis de rouvrir les négociations salariales, qui se sont soldées, début 2022, par une décision unilatérale d'augmentation générale de... 0,5%, les nouvelles propositions de la direction n'annoncent aucune levée de l'austérité sans précédent imposée aux agents depuis 2021. Jugez du peu : d'abord 1150 départs dont

700 non remplacés, puis une baisse des rémunérations pendant trois ans par la suppression de primes, la perte équivalant à 5% en 2021-2022, à 4% en 2023 (par rapport à la rémunération brute annuelle 2019).

Ce cadre, entériné dans le PACT (plan d'adaptation des contrats de travail), ADP serait aujourd'hui prêt à le faire bouger. Mais à la marge et à quel prix, s'insurge Fabrice Criquet : « *La direction conditionne toute évolution salariale au démantèlement du statut ADP. Elle continue de se servir de la pandémie pour liquider la question sociale et préparer la reprise de la privatisation (suspendue en mars 2020)!* », dénonce-t-il.

ADP a mis deux propositions sur la table. La première? Une augmentation générale de 1,5%, mais conditionnée à la révision des modalités statutaires d'avancement des agents d'exécution. Lesquelles garantissent, à chacun, une évolution tous les trente-huit mois en moyenne. « *ADP propose un avancement annuel, plus ou moins différé dans le temps, sur avis de la hiérarchie. En clair, au mérite* », détaille le militant FO. Seconde proposition : un retour anticipé d'un an à la rémunération 2019, soit dès janvier 2023. Celui-ci serait conditionné aussi, cette fois à la suppression d'éléments statutaires de rémunération pour les nouveaux recrutés « *à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021* ».

# Les salariés tirent l'alarme sociale

© LAURENT GRANDGUILLOT/REA



tifs français de la branche ont fondu « de 10% à 15% » depuis 2019, estime Michaël Dellis,

secrétaire fédéral chargé des transports aériens à la FEETS-FO. Rien qu'en 2020, ils ont chuté de

6%, réduits à 57063 emplois en équivalent-temps plein, selon le rapport de branche. Premiers concernés, les personnels au sol. Et l'austérité, pour eux, s'étend aux négociations salariales de branche. Première organisation, FO a refusé de signer les NAO 2021 et 2022 car ne proposant qu'un rattrapage des premiers coefficients inférieurs au Smic. Conséquence, avec les revalorisations successives du salaire minimum, les sept premiers coefficients se retrouvent au Smic!

## Chez Air France, la masse salariale est réduite de 29%

Or le secteur a déjà bénéficié des aides publiques. À commencer par les dispositifs d'activité partielle. Chez Air France, sauvé par des prêts d'État de 7 milliards d'euros, 25% de la masse salariale a été portée par ces dispositifs en 2020. Avant que le transporteur ne mette les salariés à contribution, en engageant 7500

suppressions d'emplois et en réduisant les jours de congés. Au total, entre toutes ces mesures, la masse salariale aura été réduite de 29% entre 2019 et 2021.

Et la tendance est à la poursuite de la « transformation » d'Air France, engagée durant la crise. Lors du CSE central d'avril, les élus FO (première organisation) ont dénoncé le projet de délocalisation de centaines d'emplois informatiques, le développement de la sous-traitance sur le tarmac. « Sur quatre agents pistards chargés d'un avion moyen-courrier, il n'y a plus qu'un salarié Air France », dénonce Christophe Malloggi, secrétaire général de FO-Air France.

Dettes, trésorerie asséchée, coût renchéri des carburants, risque de reprise épidémique... les employeurs ne manquent pas d'arguments pour justifier la poursuite du régime d'austérité en matière d'embauches ou salariale. Pour FO, il faut au contraire renouer avec les créations d'emplois de qualité et revaloriser les salaires.

Élie Hiesse

## nisé

Les cadres concernés n'auraient plus droit à la prime d'ancienneté et aucun agent ADP à l'indemnité de fin de carrière...

## ADP compte renouer avec les dividendes dès 2023

Pour FO-ADP, c'est deux fois « non ». « Hors de question de toucher au statut. Les agents exigent que la direction rende ce qu'elle leur a volé avec le PACT. Pourquoi devraient-ils se contenter d'un salaire à -5%, alors que les actionnaires vont toucher des dividendes [dès 2023, NDLR]? », appuie Fabrice Criquet, qui revendique « une augmentation générale sans condition », au moins équiva-

lente à la hausse record de l'inflation.

Force est de constater qu'avec sa politique d'austérité, ADP a signé un redressement spectaculaire en 2021. Si l'année reste déficitaire, le groupe a quasiment atteint l'équilibre en termes de résultat opérationnel. Et ce, malgré la reprise très partielle du trafic. Alors qu'elle s'amplifie, les agents sont priés de faire avec leurs effectifs réduits. « Le mois dernier, FO a dû intervenir auprès des coordinateurs service clients (CSC) pour faire respecter les pauses réglementaires. Les agents, qui gèrent les flux de voyageurs, n'arrivaient même plus à en prendre pour aller aux toilettes! », commente Fabrice Criquet

Élie Hiesse



## Turbulences sociales dans le ciel européen

L'union fait la force. Confrontée à une grève d'hôtesse et stewards coordonnée à l'échelle de l'Europe, la compagnie *low cost* Ryanair a dû supprimer des centaines de vols durant le dernier week-end de juin. Huit organisations syndicales, dont le SNPNC-FO, avaient en effet appelé les personnels navigants commerciaux à cesser le travail à partir du 24 juin en Espagne, au Portugal et en Belgique. En Italie et en France, la grève a débuté le 25 juin.

Dans le contexte actuel de forte inflation, et alors que l'activité aérienne repart, les revendications communes des syndicats portent avant tout sur les conditions de travail. Exemple du manque de considération envers le personnel navigant, c'est seulement depuis l'annonce de la grève mi-juin que de l'eau est mise gratuitement à disposition des équipages en vol, une revendication portée de longue date par FO. Les représentants du personnel dénoncent également « des baisses de salaire imposées sous la menace de licenciements collectifs massifs », le non-respect des législations sociales, l'absence de « dialogue social significatif », ou encore une « casse syndicale ».

Selon Damien Mourgues, délégué SNPNC-FO chez Ryanair, 129 vols ont été annulés en Espagne du fait de cette grève et 90 en Italie, tandis que les dix-

neuf avions basés en Belgique sont restés cloués au sol. En France, près de 70 vols ont été annulés sur le week-end.

La compagnie a tenté de minimiser l'impact du mouvement social en attribuant les annulations à une grève des contrôleurs aériens de Marseille et au mauvais temps. « Mais à Marseille, 55% des vols de Ryanair ont été annulés contre seulement 14,5% des vols des autres compagnies », souligne le militant.

Le syndicat espagnol USO a dénoncé de son côté le remplacement de salariés grévistes par du personnel venu du Maroc, ainsi que la tentative de la compagnie d'outrepasser les règles sur le service minimum.

### FO dénonce « l'inaction coupable des autorités »

Cela fait plusieurs mois que la colère gronde chez les hôtesse et stewards de la compagnie *low cost*, qui sont « sous pression de la hiérarchie », selon Stéphane Salmon, secrétaire général adjoint du SNPNC-FO. En France, après un premier débrayage en avril, le SNPNC-FO a déposé le 3 juin un préavis de grève illimitée, avec une première mobilisation les 12 et 13 juin. Dans un communiqué, le syndicat « s'offusque que la compagnie souhaite une négociation [NDLR : sur les salaires] en dessous du minimum légal ». Il dénonce aussi le non-respect du droit

du travail, tout en pointant « l'inaction coupable des autorités concernant les agissements de Ryanair en France ».

La situation est tout aussi explosive dans les autres compagnies *low cost*. Chez Easyjet, un préavis a été déposé en Espagne pour neuf jours de grève en juillet, ciblés sur les dates de grands départs en vacances. Selon le syndicat USO, le personnel navigant espagnol a actuellement un salaire de base de 950 euros par mois, soit le salaire le plus bas de l'ensemble des bases Easyjet en Europe. Stéphane Salmon n'écarte pas non plus la menace d'une grève en France dans cette compagnie cet été. La colère monte aussi chez Transavia et French Bee. Dans cette dernière compagnie *low cost*, qui dessert notamment l'outre-mer, « le salaire minimum garanti pour les PNC n'a pas évolué depuis huit ans », explique Stéphane Salmon.

Les compagnies nationales aussi sont dans la tourmente. En Belgique, une grève organisée du 23 au 25 juin chez Brussels Airlines a entraîné l'annulation de plus de trois cents vols. Une grève illimitée des pilotes se profile chez SAS Scandinavian Airlines à partir de fin juin. Quant à British Airways, les personnels au sol de l'aéroport de Londres-Heathrow ont voté le 23 juin en faveur d'une grève pour une hausse de salaire.

Clarisse Josselin

# LE CHOIX D'UNE AUTRE VOIE, CELLE DU PARTAGE.



**Pour AÉSIO, être une mutuelle,  
c'est penser aux autres plutôt qu'à soi.**

C'est pourquoi nous en faisons plus  
pour vous avec une offre santé qui  
s'adapte vraiment à vos besoins.

C'est aussi ça, créer du lien.

 **AÉSIO  
MUTUELLE**  
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

Renseignez-vous en agence ou sur [aesio.fr](https://aesio.fr)



AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy - 75008 Paris. ©Gettyimages. Document non contractuel à caractère publicitaire. 21-XXX-XXX

# Salaires trop bas et inflation : les grèves et manifestations se multiplient dans le monde

Si à l'échelon international, la pandémie a toujours de lourdes conséquences sur le marché du travail, celles relevant de la guerre en Ukraine se font de plus en plus vives. La situation des travailleurs se dégrade, les grèves et/ou manifestations se multiplient.



© JUAN DIEGO MONTENEGRO / SOPA IMAGES/ZUMA/REA

**E**n Équateur, des milliers de personnes sont mobilisées depuis le 13 juin contre la hausse des prix, en particulier du carburant. Depuis ces derniers jours, la plus grande organisation des nationalités indigènes organise ainsi barricades et marches à Quito, dénonçant le manque d'emploi, les envolées des prix agricoles et alimentaires et

plus largement l'aggravation générale des conditions de vie des travailleurs équatoriens à mesure que le conflit en Ukraine dure. En Tunisie, après l'échec de négociations salariales, c'est une grève massive du secteur public, suivie à plus de 96%, qui a eu lieu le 16 juin, à l'appel de l'UGTT. Trois millions de salariés ont souligné leur difficulté grandissante à faire face

à l'inflation galopante. Ils demandent un réajustement de leurs salaires à hauteur de 10%. Autre exemple de pays secoué par les retombées économiques et sociales de l'invasion de l'Ukraine : la Corée du Sud. Pendant huit jours, avant un accord trouvé avec le gouvernement, les chauffeurs routiers salariés, pointant la hausse massive et brutale des prix du carburant, ont manifesté pour des hausses de salaires et pour s'opposer à la disparition du salaire minimum garanti dans leur secteur. L'inflation en Corée du Sud (5,4% en mai sur un an) n'a jamais été aussi haute depuis quatorze ans.

## Forte déstabilisation des marchés du travail

Dans un rapport publié début mai, l'OIT avertissait de la forte déstabilisation des marchés du travail en Ukraine et dans les pays voisins (principalement Hongrie, Moldavie, Pologne, Roumanie et Slovaquie). Selon l'organisme international, près de 4,8 millions d'emplois ont été perdus en Ukraine depuis le début de l'agression russe, un chiffre qui pourrait atteindre 7 millions si le conflit perdurait.

À l'échelon de la planète, les pays dont les économies étaient déjà fragiles avant cette guerre sont de plus en plus impactés et ces situations font craindre désormais des risques de famine. Dans un rapport publié le 16 juin, l'ONU alertait ainsi sur la crise alimentaire touchant déjà plus de 15 millions de Soudanais (40% de la population). Dans ce pays dévasté par un conflit armé de près de dix ans, l'inflation atteint 200% et le prix de la tonne de blé a augmenté de 180% depuis le début de 2022.

## Royaume-Uni : la plus grosse grève des cheminots britanniques en trente ans

**G**rève d'une ampleur inédite depuis 1989 dans les transports ferroviaires britanniques (50 000 salariés). Depuis le 21 juin, à l'appel du syndicat RTM, les salariés ont effectué plusieurs jours de débrayage pour des hausses de salaires (au minimum de 7%) tandis que l'inflation risque d'atteindre les 11% sur 2022. Ils protestent aussi contre la dégradation des conditions de travail et s'opposent à la perspective de milliers de suppressions d'emplois dans le secteur du rail, menacé d'un projet de restructuration. Alors que la grève pourrait s'étendre à d'autres secteurs du transport, mais aussi à l'enseignement, la santé ou encore la poste, le gouvernement prévoit de son côté de modifier la loi afin de pouvoir remplacer des salariés grévistes des transports ferroviaires par des intérimaires. Il souhaite aussi que soient alourdies les sanctions financières contre les syndicats en cas de jugement d'une grève devant un tribunal.

M. C.

Maud Carlus

# Augmenter les salaires, une urgence sociale! Une nécessité économique?



Hélène Fauvel, secrétaire confédérale chargée du secteur de l'économie et du service public.

**E**t si, outre une mesure de justice sociale et de répartition des richesses trop longtemps attendue, l'augmentation des salaires constituait aussi une nécessité économique? Il n'aura échappé à personne que l'inflation au cours de ce semestre a atteint son niveau le plus haut depuis trente-sept ans. Selon l'Insee, nous serions à 5,9% en juin et entre 6,5% et 7% en fin d'année, soit 5,5% en moyenne annuelle contre 1,6% en 2021. Pour FO, la vraie question est de savoir qui supporte principalement le coût de cette inflation. La comparaison du taux d'inflation du mois de mars, soit 4,6%, avec l'indice du salaire mensuel de base des salariés du secteur privé, soit 1,1% au premier trimestre 2022, indique une diminution du pouvoir d'achat des salaires de 2,3% sur la même période. Selon les prévisions de l'OFCE, le pouvoir d'achat des ménages devrait, en tenant compte pourtant des différentes mesures annoncées par le gouvernement, diminuer de 0,8% sur l'année après avoir enregistré un recul de 1,9% sur le premier trimestre, soit la plus forte baisse depuis 2013. Pendant des années, les tenants de la compétitivité et des restrictions budgétaires se sont appuyés sur le risque d'inflation pour justifier la modération sala-

riale dans le privé et dans le public. Or, rien ne démontre que l'inflation d'aujourd'hui proviendrait de l'augmentation des salaires, bien au contraire. Elle trouve donc sa source ailleurs : conflit en Ukraine, phénomènes climatiques, désorganisation des chaînes de production aboutissant à des retards d'approvisionnement, libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz, sans compter les spéculations sur les matières premières.

En l'absence de revalorisation salariale significative, la consommation des ménages, qui au premier trimestre s'est déjà contractée de 1,5%, va continuer de baisser. Hors la période Covid, il s'agit de la plus forte baisse depuis plus de soixante-dix ans. Cette situation combinant forte inflation et stagnation de l'activité, a déjà provoqué un recul du PIB de 0,2% au premier trimestre, qui semble se confirmer au vu de la dernière note de l'Insee. S'y ajoute la remontée amorcée des taux d'intérêt par les banques centrales pour combattre une inflation liée à l'offre en réduisant la demande, appliquant ainsi un remède de cheval à un malade qui pourrait mourir guéri. Le risque d'étouffement de la reprise d'activité et à terme de récession est donc bien réel.

Si les entreprises répercutent la hausse des taux d'intérêt sur les prix, la situation financière des salariés va encore se dégrader et donc leur consommation diminuer, sans pour autant régler le problème de l'inflation. Il faut donc choisir entre deux maux : l'inflation ou la récession. Qui paye principalement l'inflation? Qui payerait principalement une récession économique? Encore les salariés. L'augmentation des salaires du privé comme du public est une urgence sociale, elle est aussi une nécessité économique pour éviter la récession!



Secteur de l'économie et du service public



# Santé privée: FO se prépare à une mobilisation nationale

Une vingtaine de délégués d'établissements d'hospitalisation du secteur privé lucratif se sont réunis le 16 juin à Paris, à l'initiative de l'UNSSP-FO. Après avoir témoigné d'une dégradation sans précédent des conditions de travail et des salaires, ils ont lancé un appel pour organiser une grève dans le secteur, avec un rassemblement national à Paris.

**T**out comme leurs collègues de l'hôpital public, les personnels des établissements de santé privée sont à bout. Il ne se passe pas une semaine sans qu'une grève ne soit déclenchée dans le secteur, et cela dure depuis plusieurs mois. Face à

l'urgence de la situation, l'Union nationale des syndicats de la santé privée UNSSP-FO a organisé le 16 juin, à Paris, une conférence nationale des délégués de cliniques, hôpitaux et établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR).

Elle a réuni une vingtaine de militants qui ont témoigné d'une dégradation sans précédent des conditions de travail et des salaires, de la fermeture de services et de lits et d'une situation des services d'urgence proche de l'explosion. Nombreux sont les salariés qui démissionnent pour partir vers l'hôpital public ou changer d'orientation. Pour les délégués FO, la responsabilité de cette situation incombe pleinement au gouvernement, aux employeurs et à la Fédération patronale de l'hospitalisation privée (FHP).

**Des salaires inférieurs de 300 euros par rapport au secteur public**

Dans le secteur de la santé privée lucrative, les salaires sont en effet en moyenne inférieurs de 300 euros à ceux de l'hôpital public. C'est dire. Les premiers niveaux de rémunération sont en dessous du Smic. Et malgré une inflation galopante qui dépasse 5% sur un an, la FHP a refusé toute augmentation générale des salaires lors de la réunion de négociation du 24 mai 2022. À l'issue de la conférence, les militants ont lancé un appel aux salariés et aux autres organisations syndicales du secteur pour organiser une grève avec un rassemblement national à Paris. Parmi les revendications, l'augmentation générale des salaires au minimum à hauteur de l'augmentation du coût de la vie, une égalité de traitement salarial dans le privé et le public à diplômes équivalents, ou encore l'embauche massive et immédiate de professionnels.



UD.FO DE NANTES

## À Nantes, 500 manifestants exigent des moyens immédiats pour les Ehpad

« Maltraitance des résidents et des agents des Ehpad, ça suffit! » Tel était le mot d'ordre de la manifestation qui a rassemblé, à l'appel de FO, cinq cents personnes devant la préfecture de région à Nantes, le 14 juin. Venus de tous les Pays de la Loire, les manifestants ont revendiqué des recrutements massifs pour les Ehpad publics et privés ainsi qu'une hausse de salaire. Ils ont reçu le soutien de Patricia Drevon, nouvelle secrétaire confédérale chargée de l'organisation.

Après des prises de parole, les manifestants ont défilé dans le centre-ville. Une délégation a été reçue à la préfecture de région et par des représentants de l'Agence régionale de santé (ARS).

La date de la mobilisation avait été décidée le 5 mai, à l'issue d'une conférence régionale réunissant cent trente délégués FO des Ehpad. « Nous alertons depuis des années sur la situation dans les Ehpad et nous avons organisé cette manifestation pour prévenir que nous n'allons pas lâcher, explique Benjamin Delrue, délégué régional FO-Santé. Tout le monde est concerné, il faut construire le rapport de force qui doit s'élargir et mener la bagarre en interpro. » Dans cet esprit, une conférence régionale des délégués FO des Ehpad est organisée le 30 juin en Auvergne.

C. J.

Clarisse Josselin

# Hôpital : répondre aux revendications pour le sauver

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la situation de l'hôpital public ne s'arrange pas « *mais alors pas du tout* », indique, sévère, le secrétaire général de la fédération SPS-FO, Didier Birig. Faute d'effectifs suffisants « *des services de réanimation ferment, beaucoup de services d'urgence doivent fermer la nuit...* ». Selon les estimations hospitalières, au moins cent vingt services d'urgence devront réduire leur activité cet été. Face à cette situation plus que dégradée, les personnels mènent des actions. À l'appel de trois syndicats dont FO, les agents du CHU de Bordeaux ont ainsi lancé une grève illimitée le 28 juin, demandant des effectifs supplémentaires et une hausse des salaires. Le 23 juin, les personnels du bloc opératoire de l'hôpital Pierre-Oudot de Bourgoin-Jallieu avaient, eux, déposé un préavis, contestant le calcul des heures supplémentaires et plus largement, là encore, des conditions de travail de plus en plus dégradées par le manque d'effectifs. Évreux, Toulon, Saint-Lô... la liste des mouvements de protestation des agents hospitaliers s'allonge de semaine en semaine. « *Non l'hôpital n'explosera pas. Il continuera bien sûr à soigner, mais la situation actuelle porte le risque d'un réajustement de l'offre de soins. Et c'est une totale perte de sens!* », peste Didier Birig.

## Améliorer l'attractivité des carrières

Or actuellement, face à cette situation, maintes fois dénoncée par la fédération, notamment à travers une lettre ouverte adressée le 14 avril au président de la République, « *nous n'avons au ministère de la Santé ni interlocuteurs, ni même de ministre, l'actuelle étant sur le départ* », déplore Didier Birig. Cependant, insiste-t-il, il est urgent d'agir pour l'hôpital en répondant aux revendications sur les effectifs, la formation, les carrières (en particulier des administra-

tifs, techniques et ouvriers), de procéder à une extension totale de la mesure salariale du Ségur et non de se limiter à des primes accordées de manière disparate et qui induisent des inégalités sans pour autant améliorer l'attractivité des métiers à l'hôpital... Quant à la « mission flash » sur les urgences com-

mandée le 31 mai par l'exécutif et dont les résultats devaient être annoncés le 28 juin, l'objectif de trouver des mesures ponctuelles pour les services « *ne peut être qu'un cautère sur une jambe de bois et non apporter une vraie solution pérenne* », insistait Didier Birig.

Valérie Forgeront

## Soutien au syndicat FO de l'hôpital de Chinon

Le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, est venu le 16 juin apporter le soutien de la confédération au syndicat FO de l'hôpital de Chinon (Indre-et-Loire) en lutte contre une telle dégradation des conditions de travail par manque d'effectifs que nombre d'agents, épuisés, ont dû s'arrêter ces derniers mois. Les urgences et la maternité, fermées durant plusieurs semaines, ont rouvert respectivement les 8 et 16 juin. « *L'hôpital touche 600 000 euros de la part de l'ARS chaque année, ce qui sert à*



rembourser les intérêts des emprunts. La dette abyssale qu'on nous expose n'est finalement peut-être pas si profonde que cela... C'est pourquoi j'ai toujours dit qu'il faut annuler la dette des hôpitaux », indiquait Frédéric Souillot devant les médias locaux, rappelant qu'il y a « une obligation de moyens à l'hôpital ».

V. F.





# **Audiovisuel public : en grève dans un contexte de flou inquiétant**



budget s'élève à plus de 3,5 milliards d'euros par an. L'inquiétude plane sur l'éventuelle réduction du rôle de ces antennes, souligne le militant, ou encore sur un contrôle indirect des rédactions par le pouvoir politique, via un système de budgétisation annuelle.

## **Quid de l'indépendance ?**

Les salariés du secteur étaient en grève et manifestaient le 28 juin. Une action massivement suivie le jour symbolique de l'investiture des nouveaux députés. « C'est le Parlement qui aura la responsabilité de voter le projet de loi de finances rectificative », explique Bruno Demange. Le gouvernement présente la suppression de la redevance comme une mesure en faveur du pouvoir d'achat. Mais « c'est un mensonge, estime le secrétaire général : ce que les gens ne sortiront plus de leur poche gauche sortira de leur poche droite! ». Quant aux fusions à des fins d'économies, Bruno Demange met en garde : « Ça n'est pas si simple. Nos missions ne sont pas exactement les mêmes, et nos façons de travailler non plus. » Sans parler de la diversité de messages que permet aujourd'hui la pluralité des antennes, soit « une forme d'indépendance »...

Fanny Darcillon

**La suppression de la redevance audiovisuelle alarme les salariés du secteur, de même que la proposition de fusion des quatre grandes entités médias du service public.**

**D**ans les couloirs de France Télévisions et de Radio France, l'heure est aux questionnements. Deux bombes ont tour à tour fait trembler les murs des institutions du service audiovisuel public. D'abord, l'annonce par Emmanuel Macron d'une suppression

de la contribution à l'audiovisuel public (CAP), autrement dit la redevance télé. Puis, début juin, un rapport sénatorial a proposé de fusionner les entités de l'audiovisuel public : Radio France, France Télévisions, France Médias Monde (RFI et France 24) et l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

« Ce serait bien de savoir où on va, avant de savoir comment on y va », tance Bruno Demange, secrétaire général de FO-Médias (rattaché à la Fasap-FO) et lui-même salarié de France Télévisions. Derrière les problèmes d'organisation et de financement se posent des questions sur les missions et l'indépendance du secteur public audiovisuel, dont le

## **Cetelem : le personnel demande des hausses de salaires**

**L**e monde de la banque en a marre de passer pour un milieu d' « enfants gâtés », prévient Carla de Araujo, représentante de section syndicale FO chez Cetelem, société de crédits à la consommation et marque détenue par le groupe BNP Paribas. « De plus en plus de salariés font des demandes d'avances de salaire, parce que les fins de mois sont un peu justes », souligne-t-elle. Jeudi 16 juin, ils étaient nombreux à faire grève pour leurs salaires et leurs conditions de travail, à l'appel d'une

intersyndicale. « Selon les services, entre 50% et 80% des salariés se sont mobilisés », indique la militante.

### **Des augmentations générales et non individuelles**

Leur revendication : une augmentation générale de 125 euros mensuels pour les salaires jusqu'à 41000 euros brut annuels. Si l'enveloppe allouée lors des NAO était de taille acceptable,

reste que sa majeure partie est destinée aux augmentations individuelles et que la hausse générale est limitée à 0,6%. Face à la mobilisation, massive, la direction a proposé la mise en place de groupes de travail cet été pour discuter des revendications. « On se doit d'essayer », explique Carla de Araujo, qui prévient pourtant que « les salariés restent très mobilisés » à la suite des propositions décevantes de la direction de Cetelem.

F. D.

# Transports et logistique : FO menace de reconduire le mouvement « dès la rentrée »

**Les salariés du transport ont répondu le 27 juin à l'appel à la grève nationale, initiée notamment par FO, pour exiger une hausse des salaires et un treizième mois conventionnel. En appui, une trentaine de barrages filtrants ont été tenus.**

« **L'**objectif a été atteint. Les salariés se sont mobilisés ! » Patrice Clos, secrétaire général de la fédération Transports et Logistique FO-UNCP, ne cachait pas sa satisfaction le 27 juin, à l'issue de la journée nationale d'action à laquelle étaient appelés les professionnels relevant de la convention collective nationale du transport routier (CCNTR). Routiers, chauffeurs de cars, ambulanciers, transporteurs de fonds et de valeurs, leur revendication est commune : une hausse significative des salaires et un treizième mois conventionnel. « Toute la branche est "smicardisée", ça ne peut plus durer », résumait le militant. Dès l'aube, les salariés ont organisé des barrages filtrants, avec distribution de tracts s'élevant contre la « politique de l'autruche », en matière de salaires, des

employeurs et du gouvernement. Une trentaine de zones industrielles étaient ciblées. À Orléans (Loiret), Miramas (Bouches-du-Rhône), Lunéville (Meurthe-et-Moselle)...

## Sortir du Smic pour rendre les métiers attractifs

« Si on n'a pas de retour positif du gouvernement et du patronat, il y aura une deuxième mobilisation dès la rentrée, plus dure, plus longue. La balle est dans leur camp », annonce le militant. Dans l'intersyndicale, FO, avec quatre autres organisations, exige la réouverture des NAO. Il y a urgence dans le contexte d'inflation et alors que la plupart des minima conventionnels sont inférieurs au minimum légal. Au « mieux », les NAO 2022 se sont résumées à un rattrapage des dernières hausses du

Smic. Ainsi, dans le transport routier de marchandises, le coefficient le plus qualifié pour le personnel ouvrier roulant et sédentaire a été porté (à l'embauche) à 11,12 euros brut l'heure : soit 27 centimes de mieux que le Smic ! Dans le transport de fonds et de valeurs ? Rien... depuis sept ans. Dans les transports sanitaires, « aucune réelle négociation en 2022 ». Dans la logistique, les discussions ont été suspendues... « Ce n'est pas comme ça qu'on va rendre les métiers attractifs pour les jeunes », dénonce Patrice Clos. Dans la branche, la pénurie de professionnels est estimée à 96 000 salariés. L'équivalent de 12% des effectifs.

Élie Hiesse



Le 27 juin 2022 lors d'un barrage filtrant près de Moissy (77).

## Sanofi : FO craint une nouvelle vague de suppressions de postes

Selon le syndicat FO, un énième plan social, portant *a minima* sur 1200 postes, est dans les cartons du géant pharmaceutique Sanofi, malgré un bénéfice net de 8,2 milliards d'euros enregistré l'an dernier. Ces suppressions de postes découlent de la mise en œuvre d'un accord de gestion de l'emploi et des parcours professionnels (GEPP) signé en février 2022 par certaines organisations syndicales, mais pas par FO. À l'horizon 2025 la direction tablerait sur la disparition d'environ

1600 postes, mobilités essentiellement externes qui ne seraient que très peu compensées par des embauches.

## Tous les métiers sont concernés

Tous les métiers et toutes les divisions seraient concernés. Selon Pascal Lopez, délégué FO chez Sanofi SAG, 410 emplois seraient ainsi supprimés dans le département informatique France, pour 55 embauches. « Cette GEPP doit servir à pré-

voir l'évolution des métiers, pas à devenir un outil de destruction massive d'emplois des seniors », martèle le militant qui s'opposera à tout départ non volontaire. FO dénonce aussi la fermeture prévue en 2024 du site de R&D de Chilly-Mazarin, dont les 1500 salariés ne seraient pas tous reclassés selon Pascal Lopez. Le syndicat va demander la mise en place d'une expertise d'impact économique, ainsi qu'une autre sur la gestion des risques psychosociaux pour les salariés.

Clarisse Josselin

# La négociation collective



Force Ouvrière n° 219 du jeudi 9 février 1950.

**L**a loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives met à elle seule en valeur toute l'action et la légitimité des combats menés par FO, dès sa création en avril 1948, soit moins de deux ans auparavant. Entre les deux dates en effet, un événement va tout changer : la grève interprofessionnelle du 25 novembre 1949, lancée par la toute jeune FO pour « *la libération des salaires dans le cadre des conventions collectives nationales industrielles avec minimum garanti* ». Cette loi, qui introduit aussi un salaire minimum, acte en quelque sorte l'indépendance de la pratique syndicale, mettant fin en effet à la tutelle du pouvoir politique sur les salaires. À la Libération, le Parti communiste, représenté au gouvernement, faisait alors siens des slogans comme « *Il faut gagner la bataille de la production* », ou encore « *La grève c'est l'arme des trusts* » ! Sous sa houlette, une nouvelle loi sur les conventions collectives, votée le 23 décembre 1946, avait fortement réduit l'indépendance de l'exercice syndical. Le texte subordonnait ainsi l'entrée en vigueur de la

Dès son origine, la CGT-FO a fait valoir l'importance de la négociation collective, permettant aux salariés de sortir de leur isolement et d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

convention collective à l'agrément du ministère du Travail et imposait des accords de branche au niveau national, réduisant quasiment à néant les conventions régionales et locales. Et surtout, les salaires étaient soustraits à la compétence de la libre négociation patronat-syndicats. Les négociations collectives se sont ainsi retrouvées au point mort de 1947 à 1950.

## La jeune FO entre dans la danse

À la toute jeune confédération Force Ouvrière, il devient évident qu'il faut absolument relancer les négociations. Pour Jouhaux et Bothereau, le rétablissement de la libre négociation de contrats collectifs devient la priorité. Ils réaffirment avec force le principe énoncé avant-guerre selon lequel les conventions collectives « *soustraient la classe ouvrière à la dépendance abusive de l'arbitraire patronal* ». Pour obtenir satisfaction, FO appelle ainsi à une grève interprofessionnelle le 25 novembre 1949. Face au succès de cette journée, le pouvoir cède.

La loi du 11 février 1950 abolit l'agrément ministériel et rétablit la possibilité de négocier les clauses relatives aux salaires. Aussitôt, dans toutes les

branches, des négociations syndicats-patronat s'ouvrent et aboutissent à des accords. Cette nouvelle pratique de négociation des conventions collectives participe grandement à améliorer les conditions de travail. Les salaires les plus bas sont augmentés. Les écarts salariaux entre les différents secteurs d'activité, entre hommes et femmes, tendent à se réduire. Dans les vingt ans qui vont suivre la publication de cette loi au *Journal officiel*, 20 353 conventions collectives et avenants seront signés.

Christophe Chiclet

Retrouvez les articles histoire sur : [www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale](http://www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale)

## Le long chemin vers les droits collectifs

De 1791 à 1884, la négociation collective est interdite. Il faut attendre 1864 pour que le délit de coalition soit aboli. Vingt ans plus tard les syndicats sont légalisés. En 1913, un arrêt de la Cour de cassation leur permet d'intenter une action en justice. Mais il faut attendre 1971 pour qu'une loi soit votée, donnant le droit aux travailleurs à la négociation collective en entreprise et dans les branches, nationales et interprofessionnelles.



Le bureau confédéral de FO en 1948. De gauche à droite : André Lafond, Pierre Neumeyer, Albert Bouzanquet, Rose Étienne, Robert Bothereau, Léon Jouhaux, Georges Delamarre et René Richard.

## Laurent Rescanières, nouveau secrétaire général de la FGTA-FO, « une fédé, ce n'est pas une personne mais un collectif! »

Participer à booster encore le développement de la fédération est son objectif.

Laurent Rescanières a été élu secrétaire général le 23 juin à Caen, à l'unanimité de la commission administrative fédérale, lors du XIV<sup>e</sup> congrès de la FGTA-FO.

**L**e développement de la fédération, « c'est un vrai sujet politique, celui de notre représentativité », insiste le nouveau secrétaire général de la FGTA-FO. Alors « l'ambition ce n'est pas un gros mot », sourit Laurent Rescanières, 50 ans, adhérent FO depuis 1999, deux ans après son arrivée chez Danone, bac pro en poche. Il y travaillera vingt et un ans, notamment comme correspondant commercial. « Construire, négocier, trouver des équilibres et quand ce n'est pas possible, s'opposer... », voilà pourquoi il s'est engagé aux côtés de FO. Au sein du géant des produits laitiers, il « passera par tous les mandats », y compris celui de coordonnateur FO pour tout le groupe, menant ainsi des négociations à l'échelon français et européen. L'Ariègeois, toulousain d'adoption et papa de jumeaux, a de l'expérience. « Quand je suis arrivé chez Danone,

FO était en quatrième position. Quand j'en suis parti, on était deuxième, à un point de la CGT. » Un point manifestement encore difficile à digérer... Pour entretenir le « dynamisme » de la fédération, Laurent Rescanières a moult projets avec une équipe « investie pour les actionner, motivée et d'une grande technicité ». Car pour celui qui était secrétaire général adjoint depuis 2018 auprès de Dejan Terglav, partant en retraite et ovationné lors du congrès, « une fédé, ce n'est pas une personne mais un collectif! ».

### Vers la cartographie du maillage territorial de la FGTA

Il s'agira, entre autres, d'amplifier la formation interne des militants. « Les délégués doivent disposer de toutes

les armes pour défendre au mieux les salariés. Notre ADN, c'est de négocier, c'est le réformisme militant », indique Laurent Rescanières. Une formation « dialogue social et négociation » est déjà envisagée pour les DSC au sein de l'université Paris-Dauphine. Alors, déplore-t-il, que la négociation salariale est « de plus en plus compliquée dans les entreprises », sans compter le chantage à l'emploi, il note toutefois quelques évolutions... « Les employeurs semblent vouloir montrer qu'il faut être en capacité de s'entendre » face à l'État. La FGTA, qui a signé près de 90% des accords, avec des clauses de revoyure, dans les soixante-cinq branches qu'elle couvre, demande donc, face à l'inflation, des réouvertures de négociations. « On met la pression! », insiste-t-il, rappelant aussi la revendication confédérale d'une prime de transport généralisée car « tout est bon à prendre ». Parmi les objectifs du nouveau secrétaire général, le développement de la syndicalisation des jeunes, la création d'un pôle fédéral sur l'environnement, thème qui est désormais une attribution des CSE. À ajouter aussi, un pôle spécial « préparation fédérale des prochaines élections aux chambres d'agriculture ». Dans la malle à projets encore, « l'utilisation de la force du maillage territorial » de la FGTA pour son développement. Il s'agit de créer les outils pour une cartographie précise des implantations syndicales et donc de la présence d'adhérents dans les entreprises, cela en vue de soutenir une prospection alentour, là où FO n'est pas encore représentée. Ce travail « viendra en soutien aux unions départementales (UD) », indique Laurent Rescanières qui prévoit aussi de « délocaliser » régulièrement le bureau fédéral en province pour renforcer les liens entre la fédé, les UD et les différents syndicats sur le terrain.

Valérie Forgeront



**LE SERVICE PUBLIC**

**A UNE HISTOIRE**



**DONNONS-LUI  
UN AVENIR !**

**DU 1<sup>ER</sup> AU 8  
DECEMBRE  
JE VOTE**

**FO**

**ELECTIONS  
FONCTION  
PUBLIQUE**